

**Arrêté du 18 juillet 2011 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) au TPI de
Nouméa
NOR : JUSB1120613A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 25 mai 2011 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'une régisseuse suppléante au tribunal de première instance de NOUMEA sont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Monsieur MANCON Patrice, secrétaire administratif de classe supérieure, est, à compter du 25 mai 2011, nommé régisseur titulaire du tribunal de première instance de Nouméa»,

Lire : «Monsieur MANCON Patrice, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, est, à compter du 25 mai 2011, nommé régisseur titulaire du tribunal de première instance de Nouméa».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de NOUMEA en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 18 juillet 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK